

Un don de 5000 \$ qui n'en coûte que 886 \$

En juillet 2013, le gouvernement du Québec a mis en place de nouvelles mesures fiscales pour encourager la philanthropie culturelle. Parmi ces mesures figure un crédit d'impôt additionnel de 25 % pour un premier don important en culture.

En ajoutant les crédits d'impôt déjà existants des deux paliers du gouvernement, le coût net d'un don minimal de 5 000 \$ à Musica Orbium n'est plus que de 1 136 \$. De plus, si le donateur peut se prévaloir du super crédit d'impôt pour premier don de bienfaisance au Fédéral³, il peut ajouter 250 \$ de crédit d'impôt (25 % de 1 000 \$), ramenant le coût net de son don à 886 \$.

Les conditions sont les suivantes : on ne peut s'en prévaloir qu'une seule fois, **il faut faire le don d'ici le 30 décembre 2022**, et ce, pour un montant entre 5 000 \$ et 25 000 \$.

Faites parvenir votre chèque de 5 000 \$ avant le 30 décembre à :

Trésorier, Musica Orbium
4 466, rue Mignault
Montréal, QC H1M 1Y7

...et appliquez vos crédits d'impôt de 3 864 \$ dès avril de l'année suivante pour un coût net de 886 \$ et un don effectif de 5 000 \$ voué à la production de belle musique interprétée par nos musiciens et chanteurs d'ici.

Voici les calculs

FÉDÉRAL :

Dons de charité: 15 % sur les premiers 200 \$;
29 % sur le reste, limité à 75 % du revenu net¹.

Premiers 200 \$ @ 15 % =	30 \$
Reste (4 800 \$) @ 29 % =	1 392 \$
TOTAL des crédits au fédéral :	1 422 \$

PROVINCIAL :

Le taux du crédit d'impôt est de 20 % pour les premiers 200 \$ de dons et de 24 % pour le reste. Vous pouvez reporter aux années 2015 à 2019 inclusivement le montant des dons que vous n'utilisez pas pour demander le crédit d'impôt².

Premiers 200 \$ @ 20 % =	40 \$
Reste (4 800 \$) @ 24 % =	1 152 \$

CRÉDIT D'IMPÔT ADDITIONNEL DE 25 % POUR UN PREMIER DON IMPORTANT EN CULTURE:

5 000 \$ x 25 % =	1 250 \$
TOTAL des crédits au provincial :	2 442 \$
TOTAL fédéral + provincial :	3 864 \$

Coût net du don : 1 136 \$ (5 000 \$ moins 3 864 \$)

De plus, si le donateur peut se prévaloir du super crédit d'impôt pour premier don de bienfaisance au Fédéral³, il peut ajouter 250 \$ de crédit d'impôt (25% de 1 000 \$), ramenant le coût net de son don à 886 \$

SOURCES :

- (1) Calculateur du crédit d'impôt pour premier don de bienfaisance
Agence de revenu du Canada
<http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/dnrs/svngs/clmng1b2-fra.html#disclaimer>
- (2) Nouvelles mesures fiscales pour encourager la philanthropie culturelle
Bulletin d'information 2013-06
Ministère des Finances et de l'Économie du gouvernement du Québec
(3 juillet 2013): http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR_2013-6-f-b.pdf
- (3) Super crédit pour premier don de bienfaisance
Agence de revenu du Canada
<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/ncm-tx/rtrn/cmptng/ddctns/ins300-350/349/fdsc-fra.html>

Vous avez des questions ?

Appelez-moi, **Louis Langelier**, au **514 243-1303**
ou écrivez-moi à **president@musicaorbium.org**.
Ce sera un plaisir d'échanger avec vous.